



# Assemblée générale

Soixante-neuvième session

**79<sup>e</sup>** séance plénière

Vendredi 20 décembre 2002, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Kavan. . . . . (République tchèque)

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

*Il en est ainsi décidé.*

**Point 17 de l'ordre du jour (suite)**

**Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations**

**g) Nomination d'un membre du Comité des conférences**

**Note du Secrétaire général (A/57/108)**

**Le Président (parle en anglais) :** Comme il est indiqué dans le document A/57/108, les mandats du Chili, de la Fédération de Russie, de la France, de la Guinée équatoriale, du Japon, de la Namibie et des Philippines venant à expiration le 31 décembre 2002, il est nécessaire que le Président de l'Assemblée générale nomme, pendant la présente session, sept membres pour pourvoir les sièges laissés vacants. Les nouveaux membres seront nommés pour une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2003.

Après avoir consulté les présidents des groupes des États africains, des États asiatiques, des États d'Europe orientale et des États d'Europe occidentale et autres États, j'ai nommé le Congo, la Fédération de Russie, la France, l'Inde, le Japon et la Zambie membres du Comité des Conférences, à compter du 1er janvier 2003.

Puis-je considérer que l'Assemblée prend note de ces nominations?

**Le Président (parle en anglais) :** En ce qui concerne le dernier siège laissé vacant par le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, je vais poursuivre les consultations avec le groupe régional concerné et tiendrai l'Assemblée informée.

Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 17 g) de l'ordre du jour.

**Point 29 de l'ordre du jour (suite)**

**Décennie 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique**

**Projet de résolution (A/57/L.70)**

**Le Président (parle en anglais) :** Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu un débat sur ce point de l'ordre du jour à la 43e séance plénière, le 4 novembre 2002.

À ce sujet, l'Assemblée a été saisie du projet de résolution publié sous la cote A/57/L.70.

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

**Mme Boivin** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais informer les membres que les corrections suivantes ont été apportées au projet de résolution A/57/L.70.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Au paragraphe 5 du dispositif, à la quatrième ligne, les mots « la facilité d'accès » devraient être remplacés par « l'accès immédiat ».

Au paragraphe 7 du dispositif, à la dernière ligne, les mots « adopté à Abuja » devraient être ajoutés après les mots « plan d'action ».

Ces corrections apparaîtront dans la version définitive du projet de résolution.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant à l'examen du projet de résolution A/57/L.70.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/57/L.70. Je voudrais signaler que, depuis sa publication, le Lesotho s'est porté coauteur du projet de résolution.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/57/L.70, tel qu'il a été oralement corrigé?

Le projet de résolution A/57/L.70, tel qu'oralement corrigé, est adopté (résolution 57/294).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 29 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

### **Point 32 de l'ordre du jour (suite)**

#### **Les techniques de l'information et de la communication au service du développement**

##### **Projet de résolution (A/57/L.71)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu un débat sur ce point de l'ordre du jour aux 43e et 44e séances plénières, les 4 et 8 novembre 2002.

Je donne la parole au représentant du Pakistan, qui va présenter le projet de résolution A/57/L.71.

**M. Hassan** (Pakistan) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir de présenter le projet de résolution A/57/L.71 relatif aux techniques de l'information et de la communication (TIC) au service du développement.

On ne soulignera jamais assez l'importance des techniques de l'information et de la communication au service du développement. Conscients de ce fait, les

dirigeants du Sud ont décidé à l'unanimité, durant leur rencontre à La Havane d'avril 2000, de placer le savoir et les techniques au coeur de leurs politiques nationales de développement. Dans la Déclaration du Millénaire, nos dirigeants ont résolu de faire en sorte que les avantages des nouvelles techniques, en particulier des techniques de l'information et de la communication, soient à la portée de tous. La Déclaration ministérielle du Conseil économique et social de 2000 appelait à l'élaboration d'une stratégie qui soit cohérente à l'échelle du système en matière de TIC et qui assure la coordination et la synergie entre les programmes et les activités des organismes du système, de façon à faire de celui-ci un système d'organismes fondé sur les connaissances.

À sa cinquante-sixième session, l'Assemblée générale a également consacré une session extraordinaire de deux jours aux TIC au service du développement. Par ailleurs, les préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information en 2003 et 2005 sont en cours. En principe, cet événement sera l'occasion d'explorer toutes les possibilités offertes par les TIC au service du développement.

Le projet de résolution s'inspire de la Déclaration du Millénaire et de la Déclaration ministérielle du Conseil économique et social de 2000. Il souligne la nécessité d'utiliser les TIC comme un instrument stratégique en vue d'accroître le rendement, l'efficacité et l'impact des programmes de développement et des activités de coopération technique du système des Nations Unies. Il met également en relief le rôle déterminant que les TIC sont susceptibles de jouer pour faciliter la coordination et la synergie entre les programmes et activités du système des Nations Unies.

Le projet de résolution marque un grand pas en avant vers l'élaboration d'une stratégie intégrée en matière de techniques de l'information et de la communication pour le système des Nations Unies. Je voudrais exposer brièvement certains des éléments à prendre en compte dans l'élaboration d'une telle stratégie.

Premièrement, nous devons encourager l'application et l'utilisation des techniques de l'information et de la communication à l'échelle du système afin de renforcer la capacité de l'ONU de créer, partager et diffuser le savoir et d'améliorer son efficacité et son rendement dans la prestation de services aux États Membres.

Deuxièmement, nous devons donner aux techniques de l'information et de la communication une place centrale et les intégrer davantage dans le développement et dans les activités de coopération technique des organisations du système.

Troisièmement, nous devons mettre en place des réseaux de collaboration et des groupes spécialisés parmi les organismes du système. Quatrièmement, nous devons encourager l'utilisation des TIC afin de favoriser les échanges d'expériences et d'intensifier le partage des informations entre les organisations du système ainsi qu'entre les organisations et les États Membres.

Enfin, et ce n'est pas le moins important il va falloir mettre en place une stratégie globale concernant les technologies de l'information et de la communication pour l'ensemble du système des Nations Unies, ce qui encouragera tous les organes pertinents des Nations Unies ainsi que d'autres organisations intergouvernementales à renforcer leur coopération et leur appui au processus préparatoire du Sommet mondial pour la société de l'information ainsi qu'au Sommet lui-même.

Compte tenu des résultats des consultations officieuses, je suis heureux d'informer l'Assemblée que ce projet de résolution bénéficie de l'appui de l'ensemble des membres de l'ONU et j'espère que l'Assemblée adoptera ce projet de résolution par consensus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/57/L.71.

Je voudrais vous annoncer que depuis la présentation du projet de résolution A/57/L.71, le Suriname s'en est porté coauteur.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/57/L.71?

Le projet de résolution A/57/L.71 est adopté (résolution 57/295).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 32 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

### **Point 33 de l'ordre du jour (suite)**

#### **Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique**

##### **Projet de résolution A/57/L.69**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se rappelleront que l'Assemblée générale a tenu un débat sur ce point de l'ordre du jour à ses 33e et 34e séances plénières le 17 octobre 2002.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/57/L.69.

Je voudrais annoncer que, depuis la publication du projet de résolution A/57/L.69, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Bangladesh, Éthiopie, Lesotho, Norvège et Sénégal.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/57/L.69?

*Le projet de résolution A/57/L.69 est adopté (résolution 57/296).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 33 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

### **Point 41 b) de l'ordre du jour (suite)**

#### **Examen et évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : mise en oeuvre du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique**

##### **Projet de résolution (A/57/L.68)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/57/L.68, intitulé « Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique ». Je voudrais annoncer que, depuis la publication du projet de résolution A/57/L.68, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Éthiopie, Lesotho, Norvège, Sénégal et Suriname.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/57/L.68?

*Le projet de résolution A/57/L.68 est adopté (résolution 57/297).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du sous-subsidiaire b) du point 41 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

L'Assemblée a ainsi achevé son examen de l'ensemble du point 41 de l'ordre du jour.

## **Point 22 (l) de l'ordre du jour (suite)**

### **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**

#### **Projet de résolution (A/57/L.72)**

#### **Amendement (A/57/L.73)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je voudrais informer les membres de plusieurs erreurs techniques qui se sont glissées dans certaines des versions linguistiques du projet de résolution A/57/L.72, qui seront corrigées dans la version définitive de ce projet de résolution.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan, qui va présenter l'amendement au projet de résolution A/57/L.72 publié sous la cote A/57/L.73.

**M. Aliyev** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, avant de présenter l'amendement de la délégation de l'Azerbaïdjan, d'aborder une question importante qui a une incidence directe sur le point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis. La délégation de mon pays regrette profondément que la déclaration qui a été faite en séance plénière le 22 octobre dernier par le représentant du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ait couvert l'ensemble des questions dont traite l'OSCE mais n'ait pas fait mention d'un problème grave dont l'OSCE est saisie, à savoir le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

À la suite de ce conflit, 20 % du territoire de mon pays sont toujours sous occupation. L'Azerbaïdjan est le seul État – et j'insiste, le seul État – dans la zone de l'OSCE dont le territoire soit occupé par un État

étranger, à savoir la République d'Arménie. Mon pays a été obligé de faire face à une crise humanitaire urgente qui a entraîné l'exode d'environ un million de réfugiés et de personnes déplacées, victimes du nettoyage ethnique mené par l'Arménie.

Monsieur le Président, permettez-moi maintenant de présenter l'amendement de la délégation de la République d'Azerbaïdjan, publié sous la cote A/57/L.73, qui a fait l'objet d'un nouveau tirage pour raisons techniques, concernant le projet de résolution intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ».

Il ne s'agit pas d'un amendement de dernière minute, ainsi que certains ont essayé de le décrire. Ce que nous proposons c'est que le libellé de la résolution 49/13, adoptée par l'Assemblée générale par consensus, soit fidèlement reproduit. Cette résolution stipule que l'Assemblée générale :

« Appuie pleinement l'action que la Conférence mène en vue de parvenir à un règlement pacifique du conflit qui sévit dans la région du Haut-Karabakh de la République azerbaïdjanaise et aux alentours en vue d'atténuer la tension entre la République d'Arménie et la République azerbaïdjanaise, et se félicite de la coopération qui s'est instaurée à cet égard entre l'Organisation des Nations Unies et la Conférence » (*résolution 49/13, par. 8*)

Je dois faire deux observations à ce sujet. Ma première observation est technique : à l'époque, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) s'appelait la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Ma deuxième observation porte sur le fond. Comme les États Membres le verront, lorsqu'on compare l'amendement actuel avec le paragraphe 8 du dispositif de la résolution 49/13, le libellé de la formule proposée est très atténué et ne mentionne pas la partie adverse dans ce conflit, à savoir la République d'Arménie.

Rien n'a changé depuis ce temps. Les raisons qui motivent la présentation de cet amendement sont tout aussi actuelles et pressantes. C'est une question de principe. Les intérêts les plus vitaux de mon pays – sa souveraineté et son intégrité territoriale – sont directement touchés.

Le paragraphe 26 du projet de résolution contenu dans le document A/57/L.72 reprend le libellé de l'OSCE auquel nous avons donné notre assentiment conditionnel lorsque nous avons exprimé des réserves sans ambiguïté au cours de son adoption, à la dixième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, tenue à Porto (Portugal), le 7 décembre dernier. Cette réserve, qui a été faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, figure dans un document officiel de cette réunion ministérielle de l'OSCE, lequel souligne en particulier ce qui suit :

« La République de l'Azerbaïdjan s'est ralliée au consensus sur la déclaration relative au conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, en se fondant sur les principes ci-après de l'OSCE selon lesquels : "les États participants respectent l'intégrité territoriale de chacun des autres États participants. En conséquence, ils s'abstiennent de tout acte incompatible avec les buts et principes de la Charte des Nations Unies contre l'intégrité territoriale, l'indépendance politique ou l'unité de tout État participant, et en particulier de toute action de ce genre représentant une menace ou un emploi de la force. De même, les États participants s'abstiennent chacun de faire du territoire de l'un d'entre eux l'objet d'une occupation militaire ou d'autres mesures comportant un recours direct ou indirect à la force contrevenant au droit international, ou l'objet d'une acquisition au moyen de telles mesures ou de la menace de telles mesures. Aucune occupation ou acquisition de cette nature ne sera reconnue comme légale". »

Néanmoins, la délégation de l'Azerbaïdjan, dans un souci de compromis, a proposé son amendement non pas en remplacement du paragraphe 26 du dispositif, mais comme nouveau paragraphe du dispositif, en suivant la formulations actuelle à l'ONU. À cet égard, je voudrais exprimer notre gratitude à la Mission permanente du Portugal, qui s'est efforcée de tenir compte de nos préoccupations dans l'élaboration du projet de résolution à l'examen.

L'ONU, qui tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité est saisie du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan depuis 1992, a suivi de près la situation en vue de trouver une solution au problème et a fait connaître clairement sa position. La souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan ont été réaffirmées à plusieurs reprises, en particulier dans les

résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) du Conseil de sécurité. C'est le libellé du Conseil de sécurité qui a été repris dans la résolution initiale de l'Assemblée générale, à savoir la résolution 49/13 consacrée à la question. En outre, les rapports antérieurs et actuels du Secrétaire général présentés dans le cadre de ce point de l'ordre du jour – plus précisément les rapports publiés sous les cotes A/50/564, A/52/450, A/53/672, A/54/537, A/55/98, A/56/125 et A/57/217 – indiquent d'autre part clairement que la région du Haut-Karabakh fait partie intégrante de la République d'Azerbaïdjan.

Au cours des six dernières années, la République d'Arménie est le seul État qui ait voté contre notre amendement, même si l'Arménie elle-même s'est volontairement associée au consensus sur la résolution 49/13 et a approuvé la formulation qui figure maintenant dans l'amendement de l'Azerbaïdjan.

Par conséquent Les États Membres de l'ONU sont maintenant saisis d'un petit amendement d'une importance vitale pour notre pays et pour son avenir. Au nom du Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan, j'appelle tous les États Membres à voter pour l'amendement publié sous la cote A/57/L.73.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/57/L.72 et de son amendement, publié sous la cote A/57/L.73.

Avant de donner la parole aux représentants qui souhaitent intervenir au titre des explications de vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Grigore** (République de Moldova) (*parle en anglais*) : Je voudrais expliquer la position de ma délégation sur le paragraphe 20 du projet de résolution publié sous la cote A/57/L.72, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ».

Comme les membres de l'Assemblée le savent, les questions abordées au paragraphe 20 sont de la plus haute importance pour la République de Moldova. La nécessité de résoudre le conflit de Transnistrie, l'un des derniers conflits encore gelés en Europe, et l'achèvement longtemps attendu du processus de retrait

des contingents étrangers du territoire de la République de Moldova sont des questions qui ont été étroitement suivies au cours des ans, non seulement par mon gouvernement, mais aussi par de nombreux autres gouvernements et organisations internationales intéressés, en particulier l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). La Réunion ministérielle de l'OSCE à Porto a accordé une attention accrue à ces questions et apporté par ses décisions une nouvelle contribution précieuse en la matière.

Comme je l'ai déjà souligné, bien que l'ONU ne participe pas directement au processus concernant la Moldova, compte tenu du fait que les progrès sur ces deux questions ont été insignifiants, sinon inexistant, la contribution de l'Organisation est également requise, en particulier par le biais de ce projet de résolution qui, à notre sens, représente un élément complémentaire de l'effort international d'ensemble.

De ce point de vue, ma délégation a fait un certain nombre de propositions concrètes et constructives concernant le paragraphe 20. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'obtenir la formulation que nous avions suggérée. À notre avis, ces amendements auraient conduit à un texte plus équilibré, reflétant pleinement le caractère complexe des décisions de Porto et des débats concernant la Moldova. Nous aurions également préféré nous entendre sur un texte pouvant se prévaloir de la « valeur ajoutée » de l'ONU, dont la formulation soit conforme à celle des résolutions précédentes de l'ONU sur le sujet et dans leur prolongement, et non sur un texte dont la formulation est une réplique exacte des paragraphes de la décision de la dernière Réunion ministérielle de l'OSCE sur la Moldova.

À cet égard, je me vois forcé, dans un souci de clarté, d'attirer l'attention de l'Assemblée sur un point important de la déclaration interprétative présentée à la réunion de Porto par la délégation de la République de Moldova au sujet de ce paragraphe :

« Nous estimons que les dispositions de la déclaration ministérielle reflètent l'engagement pris par la communauté de l'OSCE tout entière d'assurer la mise en oeuvre intégrale des décisions du Sommet d'Istanbul concernant la République de Moldavie. Nous prions instamment la Fédération de Russie de s'acquitter des engagements qu'elle a pris à Istanbul en 1999 d'achever le retrait de ses forces du territoire de

la République de Moldavie et espérons qu'elle prouvera sa volonté politique sur ce point en 2003, ainsi que l'indique le texte du présent document. Comme toutes les parties aux négociations de la présente déclaration l'ont convenu, la mention de "conditions nécessaires" dans le contexte du retrait porte uniquement sur les éventuelles dispositions techniques et ne peut en aucun cas s'appliquer à d'autres circonstances politiques. »

Gardant à l'esprit la déclaration ci-dessus, et pour réaliser un accord, ma délégation a accepté en fin de compte le libellé de compromis du paragraphe 20, proposé par la présidence portugaise de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Mais nous n'avons pas pu, comme lors des années précédentes pour des textes similaires, coparrainer le projet de résolution à l'examen.

**M. Abelian** (Arménie) (*parle en anglais*) : Ma délégation n'a pas l'intention de s'engager dans un débat long et stérile en répondant aux allégations et aux accusations non fondées du représentant de l'Azerbaïdjan contre mon pays. Je voudrais plutôt, dans mon intervention, traiter directement de la question.

Ma délégation voudrait exprimer sa gratitude à la présidence portugaise en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour avoir soumis le projet de résolution publié sous la cote A/57/L.72, qui couvre tous les domaines d'interaction et de coopération entre les deux organisations, y compris en ce qui concerne les conflits dans la région de l'OSCE.

Comme pour des textes similaires lors des années précédentes, ce projet de résolution est le résultat de négociations et de consultations tenues au siège à Vienne, suivies d'une réunion du Conseil ministériel ; il reflète un consensus entre les États membres de l'OSCE, y compris de la part de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan.

Le paragraphe 26 du projet de résolution A/57/L.72, traitant du conflit du Haut-Karabakh, ne fait pas exception à ce sujet. Il contient un libellé soutenu par toutes les parties au conflit et appuyé par les coprésidents du Groupe de Minsk – États-Unis, France et Russie – qui est le seul organe mandaté pour assurer une médiation dans des négociations visant un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh. Le

paragraphe 26 se fonde entièrement sur les paragraphes pertinents de la déclaration du Conseil ministériel de l'OSCE, adoptée par consensus à Porto (Portugal) le 7 décembre 2002.

Il semble donc tout à fait illogique que l'Azerbaïdjan, qui s'est déjà associé au consensus sur le texte du projet de résolution, à Vienne et à Porto, rompe le consensus à l'Assemblée générale en tentant d'introduire un amendement (A/57/L.73) qui, dans son essence, contredit le texte négocié avec soin. C'est pourquoi les coauteurs ont refusé d'inclure la proposition de l'Azerbaïdjan dans le projet de résolution soumis par le Président en exercice de l'OSCE.

L'amendement au projet de résolution convenu est une tentative délibérée d'imposer un cadre obligatoire et de préjuger ainsi de l'issue des négociations de paix en cours. Si une solution pacifique et durable du conflit n'est possible que par des compromis mutuels de toutes les parties concernées, l'amendement de l'Azerbaïdjan représente une approche à sens unique. En outre, l'amendement forcerait pratiquement les États Membres de l'Assemblée générale à prendre position dans ce conflit qui est en négociation.

L'Azerbaïdjan se réfère au conflit de Haut-Karabakh, de façons différentes selon les instances. Dans l'une, il interprète, de façon flagrante et incorrecte la question comme un conflit religieux entre les Arméniens chrétiens et les Azerbaïdjanais musulmans, s'efforçant ainsi d'obtenir un avantage en jouant sur les sentiments religieux de divers pays. Dans d'autres circonstances, il souligne les principes d'intégrité territoriale et d'inviolabilité des frontières, sans traiter du droit des peuples à l'autodétermination, un principe fondamental sur lequel porte ce conflit.

En dépit de ces manipulations persistantes, l'appui donné par l'Assemblée générale à l'amendement de l'Azerbaïdjan a progressivement diminué au cours des années : près de 150 pays, y compris les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE, ont refusé de le soutenir durant la dernière session.

Une fois encore, l'Arménie soutient pleinement le projet de résolution publié sous la cote A/57/L.72 ; elle considère le projet d'amendement tout à fait inacceptable et votera contre lui. Nous exhortons tous les États Membres à ne pas prendre parti sur cette

question et à ne pas soutenir l'amendement publié sous la cote A/57/L.73, introduit dans un projet de résolution consensuel.

**M. Adamia** (Géorgie) (*parle en anglais*) : Ma délégation intervient pour expliquer son vote avant le vote sur le projet de résolution A/57/L.72, "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe". La Géorgie a toujours exprimé clairement sa position, en soutenant des résolutions similaires au cours des années précédentes, comme aujourd'hui. Nous pensons que la coopération entre l'ONU et l'OSCE est très importante pour régler les conflits et assurer la sécurité et la stabilité dans la région de l'OSCE. Nous sommes donc convaincus que le cadre et les principes de coopération entre ces organisations doivent être enracinés dans une évaluation objective de la situation et dans l'affirmation des approches de principe face aux questions encore non résolues qui sont traitées dans le projet de résolution. Même si le projet de résolution dont nous sommes saisis atteint cet objectif à plusieurs égards, nous ne pouvons manquer d'évoquer certaines de ses insuffisances.

Premièrement, le paragraphe 22, conformément aux engagements du Sommet d'Istanbul de l'OSCE, tenu en 1999, appuie le désir des parties de finaliser les négociations sur le fonctionnement des bases militaires russes de Batoumi et d'Akhalkalaki durant le retrait, et note que la visite des experts à Gudauta a été un événement marquant dans la perspective d'un transfert rapide et légal des installations de Gudauta. Il faut rappeler que tous ces engagements concernent le Traité sur les forces armées classiques en Europe, qui est un fondement de la sécurité dans la région de l'OSCE.

Le moins que l'on puisse dire est que le libellé du paragraphe est loin de refléter la réalité. La Fédération de Russie n'a pratiquement aucun désir de s'engager dans les négociations susmentionnées; le démantèlement et le retrait de la base militaire russe de Gudauta auraient dû se faire avant juillet 2001, mais la base est toujours opérationnelle. Le cadre chronologique et les modalités de cessation des activités des bases militaires russes à Batoumi et Akhalkalaki n'auraient pas dû se prolonger au-delà de la fin de l'année 2000. La question est toujours en suspens en raison de la conduite irresponsable de la partie russe, qui a suspendu les négociations sans aucune explication. À la suite des assurances fournies lors du dernier Sommet de l'OSCE tenu à Porto, selon

lesquelles les négociations reprendraient, l'équipe russe est finalement arrivée en Géorgie, mais sans mandat pour agir.

Nous estimons que ces violations sont très importantes pour l'OSCE et qu'elles auraient dû trouver mention dans le libellé du paragraphe 22 du projet de résolution. Je voudrais donc affirmer que ce paragraphe ne peut en aucune manière être interprété comme une approbation tacite du fait que la Fédération de Russie n'a pas mis fin à la présence illégale de ses forces en Géorgie par des négociations constructives. En cas d'obstruction continue des négociations, nous nous réservons le droit d'agir pour la protection de nos intérêts nationaux.

Deuxièmement, le libellé satisfait et élogieux des paragraphes 22 et 23 concernant la participation de l'OSCE au processus de paix dans la région de Tshkhinvali (Ossétie du Sud) et le règlement du conflit en Abkhazie (Géorgie), s'écarte également de la réalité.

Pour donner une idée concrète de la complexité des problèmes, je voudrais citer un exemple : en recherchant une politique d'intégration des régimes séparatistes Ossétie du Sud et en Abkhazie, la Russie a récemment ouvert de façon unilatérale un nouveau poste douanier au passage frontalier situé dans la section de « Ossétie du Sud », et de la frontière russo-géorgienne. Cela s'ajoute au régime d'établissement simplifié de visas, unilatéralement imposé à ces régions de la Géorgie, alors que pour le reste de la frontière russo-géorgienne, le régime normal d'établissement de visas demeure en vigueur. L'exemple le plus frappant concerne les déclarations du soi-disant président de l'Ossétie du Sud et du soi-disant premier ministre de l'Abkhazie indiquant qu'ils sont des citoyens russes et que leur objectif ultime est donc de chercher à réunifier les territoires séparatistes avec la Russie. En outre, le paragraphe 23 du projet de résolution ne mentionne même pas les propositions de répartition des compétences constitutionnelles entre Tbilissi et Soukhoumi, le « document Boden », ce qui est le problème central du processus de paix mené par l'ONU en Abkhazie. Cela dit, je voudrais répéter que ma délégation, dans les circonstances actuelles, ne s'opposerait pas au consensus qui s'est fait jour. Cependant, nous aimerions exprimer officiellement les réserves et les préoccupations que nous avons évoquées aujourd'hui.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur pour les explications de vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/57/L.72 et sur l'amendement y relatif publié sous la cote A/57/L.73.

Conformément à l'article 90 du règlement intérieur, c'est l'amendement qui fait en premier lieu l'objet d'un vote. L'Assemblée va donc se prononcer d'abord sur l'amendement publié sous la cote A/57/L.73.

Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Chili, Chine, Djibouti, Émirats arabes unis, Géorgie, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Malaisie, Maroc, Mongolie, Nauru, Nigéria, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Qatar, République de Moldova, République démocratique du Congo, Sierra Leone, Soudan, Turquie, Tuvalu, Ukraine.

*Votent contre :*

Afrique du Sud, Arménie.

*S'abstiennent :*

Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bélarus, Belgique, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Congo, Croatie, Danemark, Dominique, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Maldives, Malte, Mexique, Monaco, Myanmar, Namibie, Népal, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République

dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

*Par 37 voix contre 2, avec 100 abstentions, l'amendement publié sous la cote A/57/L.73 est adopté.*

*[La délégation du Yémen a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour, et la délégation de l'Afrique du Sud, qu'elle entendait s'abstenir.]*

Je voudrais faire savoir que depuis la publication du projet de résolution, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution A/57/L.72 : Albanie, Allemagne, Canada, Chypre, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Suisse, Thaïlande et Ouzbékistan.

Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi,

Maldives, Mali, Malte, Maroc, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique du Congo, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

*Votent contre :*

Néant.

*S'abstiennent :*

Arménie, Bélarus, Madagascar.

*Par 147 voix contre zéro, avec 3 abstentions, le projet de résolution, tel qu'il a été modifié, est adopté (résolution 57/298).*

*[La délégation de l'Arabie saoudite a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.]*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent prendre la parole pour expliquer leur vote sur les résolutions qui viennent d'être adoptées. Je rappelle que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Ragab** (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens à expliquer notre vote sur le projet de résolution publié sous la cote A/57/L.72 sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Après avoir soigneusement examiné le projet de résolution, la délégation égyptienne a conclu que, pour un certain nombre de raisons, il aurait mieux valu s'en tenir au texte original tel qu'il avait été présenté par le coordonnateur de ce point.

Premièrement, le texte correspondait au libellé de la déclaration du Sommet de l'OSCE, adoptée à Istanbul en 1999, avec la participation des parties au conflit au Haut-Karabakh. Il était également conforme au communiqué de l'OSCE du 28 novembre 2000.

Deuxièmement, le projet de résolution était axé sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'OSCE, mais ne portait sur le règlement d'aucun différend ou conflit régional. Troisièmement, le texte ne prenait pas parti et se limitait à se féliciter des efforts déployés par l'Organisation pour créer un climat de confiance entre les deux pays.

Ma délégation s'est donc abstenue lors du vote sur l'amendement publié sous la cote A/57/L.73.

Pour terminer, je voudrais souligner que notre vote aujourd'hui n'est pas lié à notre position sur le conflit du Haut-Karabakh.

**M. Wang Donghua** (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise vient de voter pour le projet d'amendement proposé par l'Azerbaïdjan relatif à la question du Haut-Karabakh. S'agissant de la question du Haut-Karabakh, le Conseil de sécurité a adopté l'une après l'autre les résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993). La teneur de l'amendement proposé par l'Azerbaïdjan est conforme aux dites résolutions du Conseil de sécurité. C'est la raison pour laquelle la délégation chinoise a voté pour le projet d'amendement.

La position de la Chine est que les conflits interétatiques devraient être réglés par des négociations pacifiques et sur un plan politique. Nous appuyons les efforts déployés par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et par la communauté internationale afin de parvenir à un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh. Nous espérons que l'Azerbaïdjan et l'Arménie trouveront le plus rapidement possible une solution appropriée qui soit acceptable aux deux parties et profitable aux deux pays, et qui d'autre part assure la paix, la stabilité et le développement dans l'ensemble de la région du Caucase.

**Mme Plaisted** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les trois Coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) – États-Unis, Fédération de Russie et France – ont décidé, en raison de leur rôle dans le processus de paix du Haut-Karabakh, de s'abstenir

dans le vote sur tout amendement au texte proposé par le Président en exercice de l'OSCE. Par ailleurs, notre abstention ne modifie en rien notre engagement d'aider les parties à parvenir à un règlement négocié du conflit sur la base du compromis mutuel, étant entendu que le principe de l'intégrité territoriale, ainsi que d'autres principes importants de l'ONU et de l'OSCE, continueront d'être respectés.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 22 l) de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 42 de l'ordre du jour**

#### **Suite à donner aux résultats de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida)**

##### **Projet de résolution (A/57/L.67)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les Membres se rappelleront que l'Assemblée générale a tenu un débat sur ce point de l'ordre du jour à ses 44e, 45e et 49e séances plénières, tenues les 8 et 13 novembre 2002.

Je donne la parole au représentant des Philippines pour qu'il présente le projet de résolution A/57/L.67.

**M. Manalo** (Philippines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale pour examen le projet de résolution A/57/L.67, intitulé « Suite à donner aux résultats de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida) ».

Dans le projet de résolution dont nous sommes saisis, l'Assemblée générale accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et décide d'organiser une journée de débats plénières de haut niveau, qui sera consacrée à la suite à donner à la mise en oeuvre de la Déclaration

d'engagement sur le VIH/sida, à l'issue du débat général de sa cinquante-huitième session.

Au paragraphe 4 du dispositif du projet de résolution, il est également décidé d'organiser une table ronde informelle, qui se tiendra en même temps que la séance plénière sur la question, avec la participation de représentants d'organisations de la société civile, y compris certaines qui représentent des personnes vivant avec le VIH/sida ou travaillent pour elles, notamment.

Avant de terminer, je voudrais remercier toutes les délégations de l'esprit de compromis et de la souplesse dont elles ont fait montre tout au long des négociations sur le texte de ce projet de résolution.

Enfin, j'espère que le projet de résolution bénéficiera du soutien et de l'approbation par consensus de l'Assemblée générale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant à l'examen du projet de résolution A/57/L.67.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Chen Jian** (Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et à la gestion des conférences) : Aux termes des paragraphes 2 et 4 du dispositif du projet de résolution A/57/L.67, l'Assemblée générale décide d'organiser une journée de débat plénier de haut niveau consacrée à la suite à donner aux résultats de la vingt-sixième session extraordinaire et à la mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, journée qui se tiendra immédiatement après le débat général de sa cinquante-huitième session à une date que l'Assemblée générale fixera durant sa cinquante-septième session. Elle décide également d'organiser une table ronde interactive qui se tiendra en même temps que le débat plénier de l'après-midi autour du thème « Mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida : des politiques générales à la pratique – progrès réalisés, enseignements tirés de l'expérience et pratiques optimales ».

Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/57/L.67, le Secrétariat croit comprendre que la journée de débat plénier et la table ronde d'une demi-journée auront lieu le premier jour ouvrable qui suivra la fin du débat général. Les services et les installations nécessaires à ces réunions seront fournis à partir de l'enveloppe de crédits ouverts qui aura été

approuvée pour l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/57/L.67. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/57/L.67?

*Le projet de résolution A/57/L.67 est adopté (résolution 57/299).*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour adresser de chaleureux remerciements, au nom de l'Assemblée générale, à l'Ambassadeur Manalo, des Philippines, qui a dirigé avec tant d'habileté les négociations sur cette résolution.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 42 de l'ordre du jour.

#### **Point 52 de l'ordre du jour (suite)**

#### **Renforcement du système des Nations Unies**

##### **Projet de résolution (A/57/L.74)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a tenu un débat sur ce point de l'ordre du jour aux 38e, 40e et 42e séances plénières, les 30 et 31 octobre et le 1er novembre 2002.

J'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui le projet de résolution A/57/L.74, intitulé « Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement ».

Je voudrais tout d'abord attirer votre attention sur une modification mineure du projet de résolution A/57/L.74. Les paragraphes 4 et 5 du dispositif devraient être intervertis et renumérotés en conséquence. Cette modification est proposée pour les versions dans les six langues officielles.

Le projet de résolution tient compte des vues que les États Membres ont exprimées durant le débat sur le point 52 de l'ordre du jour, qui s'est tenu du 30 octobre au 1er novembre 2002, ainsi que des commentaires et des suggestions formulés lors des diverses consultations officieuses qui ont été menées pendant la partie principale de la présente session. La réforme du système des Nations Unies est le thème qui, incontestablement, a été le plus débattu.

Grâce au projet de résolution que vous avez sous les yeux, nous fournirons des conseils et des lignes directrices sur la manière de poursuivre le processus de réforme qui a été tracé par le Secrétaire général. Nombre de ces changements consolideront l'impact des travaux, en particulier dans les domaines économique et social, et permettront notamment de rationaliser la documentation et les publications, de clarifier les rôles et les responsabilités en matière d'assistance technique et d'assurer la coordination interinstitutions dans le domaine des droits de l'homme. La restructuration du Département de l'information va se poursuivre, et notamment la rationalisation du réseau des centres d'information des Nations Unies autour de pôles régionaux. Les capacités de gestion du Département des affaires économiques et sociales seront renforcées, et le nouveau Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique se verra confier les responsabilités qui ont été convenues dans la récente résolution sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Ces responsabilités seront davantage axées sur la coopération relative à l'Afrique entre le système des Nations Unies et les États Membres. La planification, la programmation et le cycle budgétaire de l'Organisation seront simplifiés, tandis que le projet de budget-programme, plus court, couvrant la période 2004-2005 prendra mieux en compte les priorités du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, la Déclaration du Millénaire et les résultats des grandes conférences et sommets internationaux.

Je suis heureux de pouvoir dire que, dans ce projet de résolution, nous approuvons de manière générale les propositions de réforme du Secrétaire général. Certaines des mesures proposées peuvent être mises en oeuvre sur-le-champ ; d'autres nécessiteront des délibérations complémentaires au sein de divers organes de l'ONU dans les années à venir.

Pour terminer, je voudrais exprimer mes vifs remerciements à Mme Louise Fréchette pour sa contribution, ainsi que pour la détermination et la patience dont elle a fait preuve en fournissant des précisions, en répondant aux nombreuses questions des États Membres tout au long de nos délibérations, et en mettant au point les trois documents de séance qui furent publiés à la demande des États Membres.

Je remercie également S. E. M. Abdul Mejid Hussein, Vice-Président de l'Assemblée générale, qui a présidé certaines des séances officieuses et m'a apporté

son concours dans la conduite du processus des consultations. Enfin, j'adresse mes remerciements aux animateurs de ce processus qui ont beaucoup contribué à concilier les préoccupations divergentes, à rassembler les commentaires et observations, et à trouver un terrain commun en vue de notre accord final. Leur rôle a été véritablement crucial et décisif.

J'espère que ce projet de résolution recevra l'appui total de l'Assemblée et qu'il sera adopté par consensus.

Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/57/L.74.

Je donne la parole au représentant de l'Algérie.

**M. Baali** (Algérie) (*parle en français*) : Mon pays s'est joint au consensus sur l'importante résolution que nous allons adopter parce qu'il considère que ce texte malgré les insuffisances et les ambiguïtés qu'il comporte encore est globalement satisfaisant et qu'il va dans le sens de la nécessaire réforme et l'indispensable renforcement de l'Organisation que nous appelons tous de nos vœux et qui visent à faire de cette Organisation, une institution plus efficace, plus adaptée aux nouvelles réalités et, à l'évidence, plus démocratique.

C'est du reste cette exigence de démocratie qui nous a conduits, à plusieurs reprises, durant les semaines passées quand la négociation avait sombré dans la confusion en raison, entre autres, du manque de vision et de l'absence d'une direction claire et cohérente, à appeler à plus de transparence et à la participation de tous les États Membres puisque la réforme de l'Organisation est, par définition, l'affaire de tous.

De ce point de vue, le recours abusif aux facilitateurs et la multiplication de ces derniers, dont il faut saluer au passage l'intégrité et le dévouement, ont, il faut le reconnaître, pour une bonne partie, contribué au cafouillage qui s'était, un moment, installé. Un hommage particulier doit cependant être rendu à l'Ambassadeur Hussein d'Éthiopie qui, au moment où le désespoir était sur le point de paralyser les énergies et de mener à la résignation, a su redresser la barre et conduire le processus à bon port.

Le résultat eût pu être meilleur et l'appui de notre Assemblée aux réformes préconisées par le Secrétaire général plus ferme si le processus de négociation avait été initié sur des bases différentes, si les interlocuteurs

n'avaient pas été aussi nombreux et si les uns et les autres avaient pleinement assumé le rôle et les responsabilités qui sont les leurs.

Ceci étant, et maintenant que ce train de réformes va être adopté et, nous l'espérons, mis promptement en oeuvre pour le plus grand bien de notre Organisation, il nous faut tous aussi promptement que sereinement tirer les leçons de l'exercice auquel nous nous sommes livrés, ces trois derniers mois, et nous atteler à l'autre tâche, tout aussi exaltante qui nous attend, celle de la revitalisation de l'Assemblée générale, une Assemblée générale chaque jour hélas de plus en plus marginalisée, devenue de moins en moins apte à répondre aux défis, et qui pourtant demeure l'organe délibérant principal et l'irremplaçable forum où doit se forger la volonté de la communauté internationale.

De ce point de vue, ce n'est pas en introduisant des changements cosmétiques ou en tentant de faire passer dans la précipitation et encore moins à la sauvette des simulacres de réformes, que nous la rétablirons dans ses prérogatives principales et que nous en ferons l'égale du Conseil de sécurité lequel doit, il faut le rappeler, radicalement se réformer dans notre intérêt à tous et d'abord dans son propre intérêt, s'il veut continuer à remplir efficacement et en toute légitimité le redoutable mandat dont la Charte l'a investi.

L'effort de réforme de notre Assemblée doit être collectif et soutenu. L'imagination et la hardiesse doivent en être le ressort et le moteur tant il est vrai que le Conseil de sécurité devient de plus en plus omnipotent – et nous ne pouvons que nous en féliciter si cela signifie que son autorité sera plus respectée et que la paix et la sécurité internationales seront mieux préservées – et que l'Assemblée générale où nous sommes tous égaux en droits et parties prenantes au façonnement de son devenir, a donc impérieusement besoin de retrouver la plénitude de ses attributions et de ses compétences.

Ma délégation est tout à fait disposée à apporter sa part à cette oeuvre salubre de refondation pour autant que celle-ci s'inscrive dans une démarche globale et cohérente et qu'elle soit entreprise dans la transparence et la clarté.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le seul orateur inscrit au titre des explications de vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/57/L.74, intitulé « Renforcement du système des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement », tel qu'oralement corrigé.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/57/L.74, tel qu'oralement corrigé?

*Le projet de résolution A/57/L.74, tel qu'oralement corrigé, est adopté* (résolution 57/300).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent faire une explication de vote après l'adoption de la résolution, puis-je rappeler aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Niño Gómez** (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je voudrais exprimer à nouveau nos remerciements au Secrétaire général d'avoir présenté son rapport sur le renforcement du système des Nations Unies (A/57/387). Le Groupe voudrait, une fois de plus, lui exprimer son appui sans réserve à l'égard des propositions de réforme présentées dans le rapport. Dans la partie I du résumé, le rapport « propose un certain nombre d'améliorations visant à faire en sorte que l'Organisation concentre son attention sur les priorités établies par les États Membres et que le Secrétariat offre un meilleur service ». Cette profession de foi est très claire et correspond aux préoccupations du Groupe s'agissant de rendre le travail de cette institution universelle plus efficace.

Dès le début de nos consultations, et tout au long de la phase des négociations, nous nous sommes engagés en faveur de toute mesure permettant d'atteindre ces nobles objectifs. Notre travail s'est axé autour de deux considérations différentes. La première était qu'aucune des mesures envisagées par la réforme ne devrait avoir d'impact néfaste sur la capacité de négociation des pays en développement, en particulier s'agissant de la fourniture des services de conférence pour les réunions du Groupe et des publications servant à appuyer les éléments importants du processus de prise de décisions. La deuxième considération était qu'aucune des mesures du processus de réforme ne devrait limiter la capacité du Secrétariat de fournir des

services complets et de qualité au service du développement des pays en développement.

Le rapport contient un large éventail d'idées fondées sur ce qui a déjà été réalisé depuis 1997 aux fins de renforcer cet important organe mondial. Afin de bâtir une Organisation efficace dans le monde interdépendant qui est le nôtre aujourd'hui, on peut sincèrement espérer qu'il y aura un suivi des souhaits et priorités des États Membres, ainsi que des aspirations de la société civile. Le rapport du Secrétaire général mérite une analyse globale et détaillée de la part des États Membres, afin d'assurer la transparence et une participation pleine et entière au processus de réforme de l'Organisation.

Après un intense processus de consultations, dont nous devons remercier le Vice-Président et Ambassadeur de l'Éthiopie, M. Hussein, ainsi que l'Ambassadeur Simonová de leur dévouement et de leur labeur, nous nous félicitons d'être saisis aujourd'hui du projet de résolution publié sous la cote A/57/L.74, que l'Assemblée vient d'adopter. La résolution traduit le consensus réalisé dans nos délibérations, aussi bien que notre aspiration à faire de l'ONU une Organisation plus efficace et plus performante qui puisse appuyer les activités de la communauté internationale dans le domaine du développement économique et social. Le rôle des facilitateurs a également été important puisqu'ils nous ont permis de progresser de manière décisive dans l'élaboration du document de consensus d'aujourd'hui. Le Groupe des 77 et la Chine sont convaincus que ce cadre d'action orientera nos efforts en faveur du renforcement de l'ONU, afin qu'elle soit en mesure de relever les défis du développement qui vont se poser à nous au cours du nouveau millénaire.

Pour terminer, puisque c'est notre dernière intervention officielle, nous voudrions exprimer notre satisfaction pleine et entière d'avoir fini l'année avec l'assistance d'excellents diplomates et d'excellents négociateurs. Nous voudrions en particulier souligner le rôle joué par nos partenaires des pays développés, notamment s'agissant de l'Union européenne, par la délégation de l'Espagne durant la phase préliminaire, puis par la délégation du Danemark durant la seconde phase. De même, je voudrais remercier tous nos collègues des pays développés qui ont toujours pleinement compris les aspirations et les besoins du monde en développement. Enfin, je voudrais aussi remercier tous les membres du Groupe des 77 et la

Chine de la discipline dont ils ont fait preuve et de la confiance qu'ils ont placée dans le Venezuela.

**Mme Løj** (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays en cours d'adhésion à l'Union – Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie; les pays de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Bulgarie et Roumanie, et le pays associé, la Turquie, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, l'Islande et le Liechtenstein, souscrivent à cette déclaration.

La résolution que nous venons d'adopter est un important jalon dans le processus de réforme continue de l'ONU, qui repose sur les objectifs et les priorités établis par les chefs de Gouvernement lors du Sommet du Millénaire.

Aujourd'hui, nous avons décidé de renforcer la mise en oeuvre du programme de développement, en faisant fond sur la Déclaration du Millénaire et les résultats des Sommets de Monterrey et de Johannesburg. Nous avons également réaffirmé l'importance accordée par l'ONU au continent africain et illustrée par l'appui unanime des Membres au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

L'Assemblée générale a donné un nouveau mandat au Secrétaire général en vue de renforcer l'Organisation. Nous avons exprimé nos conceptions communes sur les nouvelles façons, plus modernes, dont il faudrait travailler à l'ONU et nous avons maintenant prié le Secrétaire général d'en commencer la mise en oeuvre, dès aujourd'hui. Il n'y a pas de temps à perdre lorsque s'il s'agit de renforcer les activités de l'ONU en matière de droits de l'homme et de développement, le travail d'information, la gestion des conférences, les procédures d'établissement des rapports et le cycle budgétaire.

Le budget 2004-2005 sera d'une importance capitale pour la réaffectation des ressources aux nouvelles priorités. La réforme ne doit pas être comprise comme une opération de réductions budgétaires. En revanche, comme le Secrétaire général l'a fait remarquer dans son rapport, nous avons besoin d'une révision complète du budget-programme, qui permette notamment de laisser de côté les mandats et

activités qui, de l'avis des États Membres, ne sont plus pertinentes.

Nous, les États Membres, reviendrons sur certaines questions concrètes, en concertation étroite avec le Secrétaire général, dans le cadre des consultations intergouvernementales normales, une fois la mise en oeuvre détaillée commencée. À mesure que nous avancerons, l'Assemblée générale continuera d'examiner les mesures qui relèvent de son domaine de compétence, et le Secrétaire général poursuivra de son côté les activités qui relèvent de ses prérogatives.

Nous sommes convaincus que le Secrétaire général pourra nous faire état dès l'an prochain de résultats tangibles et des nouvelles améliorations entreprises sous la supervision de la Vice-Secrétaire générale.

L'Union européenne tient à saluer la façon dont vous avez mené, Monsieur le Président, ce difficile processus. Le résultat d'aujourd'hui traduit avant tout la volonté politique et la détermination des États Membres de renforcer l'ONU. Toutefois, le processus de réforme s'ancre également dans les efforts déployés en commun par le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale pour faire bouger les choses.

Nous devons continuer de faire fond sur cette solide base de bonne volonté, de confiance mutuelle et d'esprit de coopération en mettant en oeuvre la vision que nous avons en commun d'une ONU renforcée. L'Union européenne promet d'apporter tout son appui et sa contribution active à la réalisation de cet objectif.

**M. Heinbecker** (Canada) (*parle en anglais*) : Je voudrais prendre un instant pour vous remercier personnellement, Monsieur le Président, de l'impulsion que vous avez donnée à ce processus. J'aimerais aussi féliciter la Vice-Secrétaire générale, Madame Fréchette, de la somme de travail qu'elle a fournie pour nous faire démarrer ce processus. Je voudrais également saluer l'efficacité de l'Ambassadeur Hussein, de l'Éthiopie, qui nous a aidés à atteindre un consensus. Je voudrais en outre remercier les facilitateurs de leur contribution, qui a été capitale pour les quelques progrès enregistrés. La facilitation est une méthode de travail à laquelle nous devrions, à notre avis, recourir plus souvent, car elle est mieux adaptée à la réalisation de certains objectifs communs, comme cette réforme, que les négociations organisées par groupes, comme c'est la pratique habituelle, dont le

résultat n'est trop souvent que le plus petit dénominateur commun.

Le Secrétaire général a présenté un « agenda pour le changement », non un plan directeur détaillé. La résolution que nous venons d'adopter lui emboîte donc le pas, encourage le Secrétaire général à mettre en oeuvre les mesures qui relèvent de ses prérogatives et demande des processus et des rapports sur un vaste éventail de questions pour que soient définis les détails de la mise en oeuvre des améliorations qui, de l'avis général, sont nécessaires.

Je ne cacherai pas qu'il nous semble que l'on aurait pu et dû faire davantage et que le texte est plus défensif qu'il n'a lieu de l'être, en particulier pour ce qui est des pouvoirs du Secrétaire général. Ensemble, nous avons toutefois réussi à donner un certain élan à l'effort de renforcement de l'Organisation, et il y a beaucoup à faire.

La préparation du prochain budget est l'une des prochaines étapes critiques. Le Secrétaire général nous a énoncé le défi : il s'agit de prévoir un budget plus stratégique, qui fasse correspondre ressources et priorités et qui s'attaque à la tâche pénible mais essentielle qui consiste à identifier les activités périmées pour les éliminer. Dans cette résolution, nous avons ouvertement accepté ce défi et exhorté le Secrétaire général à oeuvrer précisément dans ce sens.

Nous ne doutons pas que le Secrétaire général et son équipe de direction poursuivront avec énergie le programme de réforme de la gestion et les mesures de rentabilisation qu'ils ont eux-mêmes énoncées. L'amélioration des services de conférence, la restructuration du Département de l'information, le renforcement de l'efficacité de l'ONU sur le terrain, et tout un éventail d'améliorations de la gestion du personnel font partie des nombreuses questions que le Secrétariat peut mettre en oeuvre dans le cadre de ses prérogatives.

Nous attendons avec intérêt les prochaines phases de ce processus. Nombre des questions les plus complexes répertoriées par le Secrétaire général restent à régler dans le détail, comme la meilleure façon d'améliorer le système de planification et de budgétisation. Les États Membres auront donc beaucoup à faire l'an prochain. Le Canada entend bien appuyer les efforts du Secrétaire général en contribuant à améliorer et renforcer l'Organisation et en se joignant à tous les Membres résolus comme lui à atteindre cet

objectif en fournissant l'appui et les orientations voulus.

**M. Dauth** (Australie) (*parle en anglais*) : Je voudrais dès l'abord m'associer aux autres délégations pour vous remercier et vous féliciter, Monsieur le Président, et associer à ces félicitations votre Vice-Président, notre remarquable collègue de l'Éthiopie, ainsi que les facilitateurs, qui vous ont si bien secondé dans l'élaboration de cette résolution, et la Vice-Secrétaire générale, Mme Fréchette, qui nous a aidés dans ce processus. Mettre au point une réponse cohérente et stratégique aux propositions du Secrétaire général en un laps de temps si court tenait véritablement, en effet, de la gageure.

Le processus de facilitation auquel vous avez recouru, Monsieur le Président, était bien adapté, selon nous, à la tâche. Le travail des facilitateurs – écouter les États Membres au cours de nos séances officielles et officieuses, évaluer toutes les propositions et formuler un texte de compromis – était indispensable. Sans leurs efforts et leur sûreté de jugement, nous n'aurions peut-être pas obtenu de résultats permettant de faire avancer les choses.

Nous avons été déçus, à vrai dire, de ne pas pouvoir présenter votre texte directement à l'Assemblée, comme c'était prévu. Toutes les propositions de l'Australie n'ont pas été incluses dans le texte et il y a des passages où nous aurions pensé que des mesures beaucoup plus énergiques étaient justifiées. Néanmoins, nous étions prêts à accepter le résultat du processus suivi par le Président et les compromis auxquels, après de longs efforts, étaient parvenus le Président et les facilitateurs, en concertation avec les États Membres. Par ailleurs nous avons déploré le retour aux pires habitudes de négociation bloc par bloc dont l'Assemblée générale a la triste réputation.

Nous sommes fermement convaincus que nous devons utiliser plus souvent des processus tels que celui que vous, Monsieur le Président, avez mis en route. Le monde dans lequel agit l'Organisation des Nations Unies est en évolution constante et l'Organisation doit être suffisamment souple et dynamique pour s'y adapter. Trop souvent, nos méthodes de travail habituelles à l'Assemblée générale conduisent à l'inaction et à la rigidité ; elles étouffent l'adaptation et engendrent l'atrophie.

L'affirmation, dans la résolution, que la réforme de l'Organisation englobe la revitalisation de l'Assemblée générale ne peut être plus pertinente. Nous l'avons montré durant notre examen de ce point et nous avons peut-être pu revitaliser l'Assemblée, tout au moins de façon modeste.

Avec la résolution qui vient d'être adoptée, l'Assemblée indique que le Secrétaire général va dans la bonne direction. Sur plusieurs fronts – notamment ceux relevant de ses prérogatives – il appartient au Secrétaire général d'aller de l'avant. Nous l'exhortons à le faire et attendons les résultats. En particulier, nous attendons le projet de budget-programme pour 2004-2005. Non seulement il sera plus court et plus stratégique, mais il alignera les ressources limitées de l'ONU sur ses priorités. C'est une mesure vitale dans le renforcement des Nations Unies et il faudra du temps pour la mettre en oeuvre pleinement. Mais cela signifiera que l'Organisation peut faire plus au service des priorités que nous, États Membres, avons approuvées.

Il y aura de nombreux rapports détaillés sur les aspects de la réforme durant 2003, et certains d'entre eux exigeront l'approbation des gouvernements. Nous avons établi un contexte pour leur examen aujourd'hui et, l'an prochain, nous examinerons le détail de chaque proposition et progresserons dans sa mise en oeuvre. L'adoption de la résolution renforce les efforts louables du Secrétaire général pour améliorer le fonctionnement de l'Organisation et elle crée une nouvelle impulsion. L'Australie reste fermement déterminée à rendre l'ONU plus forte.

**M. Haraguchi** (Japon) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de pouvoir faire quelques brèves remarques sur la résolution qui vient d'être adoptée, à laquelle le Japon accorde une grande importance.

Le Gouvernement japonais exprime sa gratitude à vous-même, Monsieur le Président, à l'Ambassadeur Hussein, de l'Éthiopie, Vice-Président de l'Assemblée, au personnel du Bureau du Président de l'Assemblée générale et à la Vice-Secrétaire générale, Louise Fréchette, pour vos efforts visant à promouvoir l'adoption de la résolution.

Le Gouvernement japonais voudrait également exprimer son appui constant aux efforts du Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour promouvoir la réforme de l'Organisation en vue d'adapter ses activités aux nouvelles priorités, par l'élaboration d'un budget-

programme révisé, et de rendre l'Organisation plus efficace et plus pertinente.

Comme l'indique la résolution, le renforcement de l'Organisation couvre aussi la réforme des organes intergouvernementaux, y compris celle du Conseil de sécurité, et la revitalisation de l'Assemblée générale. Ma délégation attend donc avec intérêt la participation active du Secrétaire général et du Président de l'Assemblée générale à la prochaine reprise de session, afin de faciliter le processus de réforme en cours de l'Organisation.

**M. Kennedy** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Pour rester vitale et pertinente, toute organisation doit constamment procéder à sa propre évaluation et s'améliorer. L'ONU ne fait pas exception. C'est pour cette raison que les États-Unis se sont associés cet automne aux nombreux autres États pour saluer l'initiative du Secrétaire général d'assurer l'efficacité constante de l'ONU face aux besoins vitaux des peuples du monde. Le rapport (A/57/387) fournit un plan de campagne cohérent et bien conçu en vue d'améliorations continues, et nous le soutenons dans son intégralité. La résolution adoptée représente un appui clair de tous les États Membres aux buts et actions du Secrétaire général, obtenue après des semaines de consultations menées par vous, Monsieur le Président, et vos excellents coordonnateurs.

Même si nous aurions préféré une déclaration de soutien plus courte et plus simple, la résolution est pertinente et juste, en ce qu'elle reflète l'autorité du Secrétaire général en tant qu'administrateur en chef, tout en soulignant le rôle des États Membres dans l'amélioration et la modification des mandats. Nous appuyons la résolution et attendons avec intérêt les rapports intérimaires du Secrétaire général dans la poursuite de l'action des Nations Unies, en vue de réaliser d'autres progrès.

Pour terminer, je voudrais dire que cette institution vous doit de grands remerciements, Monsieur le Président, à vous et à vos collègues, ainsi qu'à la Vice-Secrétaire générale Fréchette, pour les efforts continus et créatifs qui ont permis l'adoption de la résolution d'aujourd'hui.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre de l'explication de son vote.

Comme de nombreux orateurs ont fait allusion au travail des facilitateurs, je pense qu'il serait indiqué de rappeler à l'Assemblée qui ils étaient. Outre M. Abdul Mejid Hussein, Vice-président de l'Assemblée générale et Représentant permanent de l'Éthiopie, que moi-même et plusieurs autres avons déjà cité, le groupe des facilitateurs comprendrait M. Movses Abelian, Représentant permanent de l'Arménie; M. Iftekhar Ahmed Chowdhury, Représentant permanent du Bangladesh; M. Luis Gallegos Chiriboga, Représentant permanent de l'Équateur; M. Denis Dangué Réwaka, Représentant permanent du Gabon; M. Mohamad Slamet Hidayat, Chargé d'affaires de l'Indonésie; M. Stafford O. Neil, Représentant permanent de la Jamaïque; M. Mohamed Bennouna, Représentant permanent du Maroc; M. Dirk Jan van den Berg, Représentant permanent des Pays-Bas; M. Don MacKay, Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande; et M. Munir Akram, Représentant permanent du Pakistan. Je m'associe aux autres intervenants pour les remercier pour leur travail.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 52 de l'ordre du jour.

### Programme de travail

**Le Président** (*parle en anglais*) : S'agissant du programme de travail de l'Assemblée générale, outre les questions organisationnelles et points qui doivent être examinés en vertu du Règlement intérieur de l'Assemblée, et gardant à l'esprit les décisions déjà prises par l'Assemblée, je voudrais proposer que les points de l'ordre du jour suivants restent à l'examen durant la cinquante-septième session de l'Assemblée générale : les points 10 à 12, 16 à 19, 21, 24, 27, 35 to 38, 40, 42, 44 à 46, 52 à 56, 66, 76, 78, 79, 84, 86, 87, 92, 100, 107, 109, 110 à 151 et 160.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite que ces points de l'ordre du jour restent à l'examen durant la cinquante-septième session de l'Assemblée générale?

*Il en est ainsi décidé* (décision 57/585).

### Déclaration du Président

**Le Président** (*parle en anglais*) : Cet après-midi, nous avons achevé nos travaux concernant la partie principale de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Je suis heureux que nous ayons pu le faire quelques jours avant Noël et j'espère que

cela illustre une meilleure efficacité de nos travaux, en partie grâce à une meilleure utilisation du temps consacré à nos délibérations.

Je voudrais dire quelques mots et réfléchir sur certains événements et processus importants des trois derniers mois, aussi bien que tracer les grandes lignes de certaines des tâches qui nous attendent au cours des mois à venir.

Il ne fait pas de doute que l'une des questions les plus importantes de cette session d'automne a été le débat sur le renforcement du système des Nations Unies. Dans la résolution qui vient d'être adoptée, nous présentons des orientations sur la façon de faire avancer le processus de réforme. Nombre des actions proposées renforceront les effets des travaux de l'Organisation, en particulier dans les sphères économique et sociale, grâce à un budget-programme révisé pour l'exercice biennal 2004-2005 qui reflètera mieux les nouvelles priorités de l'Organisation grâce à la rationalisation des travaux de l'Organisation et de ses services d'information, à la rationalisation de la gestion, à la clarification des rôles et des responsabilités dans le domaine de l'assistance technique et grâce à nombre d'autres mesures qui rendront l'ONU plus centrée sur ses objectifs et plus efficace. L'adoption de la résolution a été un succès notable. Elle représente, à mon avis, un tremplin pour les travaux et les délibérations futurs dans le processus continu de réforme de notre organisation.

Le débat sur le suivi du Sommet du Millénaire a réaffirmé notre attachement à la mise en oeuvre des objectifs et buts qui figurent dans la Déclaration du Millénaire. En dépit des progrès inégaux réalisés dans cette mise en oeuvre, j'espère que nous pourrions remédier ensemble aux failles au niveau de la mise en oeuvre et faire de nouveaux progrès dans la réalisation des objectifs. La résolution 57/144, adoptée lundi dernier, énonce la façon dont l'examen de la mise en oeuvre et du suivi des résultats du Sommet du Millénaire serait structuré dans les années à venir. Il est proposé qu'une réunion plénière de haut niveau sur l'examen global de la Déclaration du Millénaire se déroule pendant la soixantième session de l'Assemblée générale, cinq ans après l'adoption de la Déclaration du Millénaire. L'examen de la mise en oeuvre des objectifs de développement qui figurent dans la Déclaration du Millénaire doit se faire dans le cadre du suivi intégré et coordonné des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous

l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.

Au cours de la session, on s'est tout spécialement intéressé aux questions les plus urgentes des pays en développement, en particulier en Afrique. Le succès de la réunion de haut niveau sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en septembre et les délibérations sur les nombreuses questions relatives au continent africain, telles les causes des conflits et la promotion de la paix et du développement durable, la lutte contre le paludisme, etc., ont permis de sensibiliser davantage les États Membres et la communauté internationale à ces questions.

Nous avons également consacré beaucoup de temps à la propagation alarmante de la pandémie de VIH/sida. La résolution 57/299, qui vient d'être adoptée, appelle à tenir un débat plénier de haut niveau pendant la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale pour examiner la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, adoptée lors de la vingt-sixième session extraordinaire. À cet égard, je voudrais souligner l'importance de la participation à tout ce processus de la société civile, notamment de ceux qui représentent les personnes atteintes du VIH/sida et qui travaillent pour elles, et du secteur privé.

Dans les mois à venir, je promets également de faire fond sur les efforts de mes prédécesseurs visant à rendre les travaux de l'Assemblée générale plus efficaces et les séances plus intéressantes. J'espère que l'organisation de la table ronde à composition non limitée « Afghanistan : un an après » a été une mesure dans cette direction. Cette table ronde a donné des éclaircissements précieux et a cerné la question d'une façon qui a amélioré le débat tenu ultérieurement à l'Assemblée générale sur la situation en Afghanistan. Je crois que des débats informels et interactifs tels que celui-ci peuvent rendre vigueur aux débats de l'Assemblée générale sur diverses questions.

Comme je l'ai dit à maintes reprises, je suis déterminé à poursuivre le processus de revitalisation des activités de l'Assemblée générale dont les travaux peuvent encore beaucoup s'améliorer. Ce que nous devons faire dans l'immédiat, c'est adopter les éléments de base permettant de déterminer la durée et la date d'ouverture du débat général. Je prévois de tenir des consultations informelles sur cette question en janvier.

À partir de janvier, je présiderai deux groupes de travail importants. Le premier est le Groupe de travail spécial à composition non limitée de l'Assemblée générale sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, comme cela a été décidé dans la résolution 57/270 adoptée aujourd'hui. Le groupe s'intéressera essentiellement à des recommandations concrètes afin de faciliter la mise en oeuvre des objectifs de développement internationalement convenus. Je compte également tenir un certain nombre de consultations informelles et de réunions de remue-méninges et, sur cette base, proposer un programme de travail que le Groupe de travail examinerait et pourrait adopter. Pour ce qui est du Groupe de travail à composition non limitée du Conseil de sécurité, il entrera en février prochain dans sa dixième année. Bien que l'on ne s'attende pas à une percée majeure, j'espère que, vu l'importance de la question, les délibérations du Groupe de travail aboutiront au moins à un accord sur certains principes de base.

La prévention des conflits armés constitue un autre sujet auquel l'Assemblée générale va s'intéresser. J'ai déjà tenu des consultations préliminaires avec un certain nombre de délégations intéressées, ce qui m'a aidé à comprendre les positions et les préoccupations des États Membres et à décider des meilleures méthodes pour aller de l'avant. J'ai nommé un groupe élargi de facilitateurs qui joueront un rôle crucial dans la rédaction du projet de résolution pertinent. J'ai l'intention de lancer le processus de rédaction sous ma présidence à la mi-janvier, afin d'achever les négociations d'ici avril au plus tard, dans l'espoir qu'ensuite, une résolution de consensus sera adoptée.

Pour terminer, je voudrais saisir cette occasion pour présenter mes sincères remerciements à tous les représentants pour leur participation précieuse et

importante aux réunions plénières et aux grandes commissions. Je tiens à remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et la Vice-Secrétaire générale, Mme Louise Fréchette, de leur dévouement et de leur contribution aux travaux fructueux de l'Organisation. Je voudrais remercier vivement le Vice-Président de l'Assemblée générale de m'avoir aidé à présider les réunions et à diriger les travaux de l'Assemblée. J'ai également eu d'excellentes relations de travail avec les présidents des grandes commissions dont l'apport à nos réalisations communes a été essentiel.

Je voudrais aussi remercier tout spécialement les représentants du Secrétariat, en particulier le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, sous la direction compétente du Secrétaire général adjoint, M. Chen Jian, qui m'ont toujours aidé à m'acquitter de mes devoirs. Mon Bureau et moi-même avons bénéficié de l'appui et des conseils précieux de la Division des affaires du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, en particulier de M. Vadim Perfiliev et de Mme Catherine Boivin. Enfin, et ce n'est pas le moins important, je voudrais rendre hommage à tous ceux dont la contribution nous a permis de parvenir avec succès à la fin de la partie principale de la session, en particulier les interprètes, ceux qui assurent les services de conférence et les agents de la sécurité.

J'espère que nos délibérations, en cette nouvelle année, progresseront de manière aussi constructive et efficace que ce que nous avons vu pendant la partie principale de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale et j'attends avec intérêt de travailler avec tous les membres à la reprise de la session.

Enfin, je voudrais souhaiter de bonnes fêtes à tous.

*La séance est levée à 17 h 5.*